

EST-DU-QUÉBEC

Le système de santé dans le rouge

Carl Thériault

Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Les établissements de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie cumuleront un déficit annuel projeté de 6,6 millions \$ au 31 mars sur des budgets de 756 millions \$ octroyés à ces deux régions qui desservent plus de 300 000 usagers.

Toutefois, ce sont les déficits cumulés qui pèsent le plus lourd, soit plus de 40 millions \$: 16,5 millions \$ pour le Bas-Saint-Laurent et 29 millions \$ en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, selon un relevé effectué par *Le Soleil* sur la base des données transmises par les agences régionales. Il a été impossible d'obtenir des données détaillées pour la Côte-Nord, mais quatre établissements sur neuf doivent déposer un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

La région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine connaîtra le plus important déficit annuel, soit un peu plus de 4 millions \$ sur un budget de 282 millions \$. «La nouvelle directrice générale revoit l'organisation du travail dans presque tous les départements. Il y a des

gains de productivité à faire. En Haute-Gaspésie, il y a un redressement pour cette année et pour l'année 2020-2011. Déjà, il y a eu des efforts importants puisqu'on projetait en avril un déficit de 1 million \$, qui sera de 626 000 \$ non reconnu», explique Gilles Pelletier, président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Le CSSS des Îles enregistrera un déficit d'exercice de 2,1 millions \$ (dont 1,8 million \$ non reconnus) et celui de la Haute-Gaspésie, près de 1 million \$.

«La situation générale de la région s'est améliorée ces dernières années. Maintenant, il y en a juste deux CSSS qui sont dans des situations difficiles. Mais il faut mettre fin à nos déficits annuels avant d'aborder les déficits antérieurs. Il y a encore des gains de productivité à faire et une meilleure collaboration entre nos établissements pour voir si on peut passer la barre sans toucher à notre offre de services dans un grand territoire comme le nôtre.»

DÉPLACEMENT DES PATIENTS

La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a de la difficulté à avoir accès à des soins

très spécialisés. Le déplacement des patients en dehors du territoire — principalement aux Îles-de-la-Madeleine — entraîne des dépenses de 7,3 millions \$ par année.

6,6 millions \$ de déficit annuel projeté pour les établissements du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

Au Bas-Saint-Laurent, le déficit annuel du réseau de santé sera de 2,5 millions \$ (budget global de 474 millions \$). Les CSSS de Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup et Matane afficheront respectivement un déficit de 5,7 millions \$, de 4,1 millions \$ et de 3 millions \$.

Dans ces deux territoires, les centres jeunesse et les centres de réadaptation dégagent tous des surplus opération contrairement aux CSSS qui, sauf une exception (La Mitis au Bas-Saint-Laurent), sous tous déficitaires.

« On sait maintenant qu'il existe, ce comité »

— L'Association des retraités

MICHEL HÉBERT

Le Journal de Québec

Les centrales syndicales ont confirmé hier l'existence du comité spécial chargé de modifier le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le RREGOP.

« On est contents de savoir qu'il existe. Les syndicats disent qu'il n'était pas secret mais il n'y a pas grand monde qui le savait », a déclaré hier Luc Vallerand, le directeur de l'Association des retraités du secteur public et parapublic du Québec.

L'Association a appris le mandat précis de ce comité en invoquant la Loi sur l'accès à l'information; le Journal a fait état lundi d'une lettre en annexe du dossier obtenu par l'association, lettre montrant que le Trésor et les syndicats discutaient à huis clos de l'âge de la retraite, des taux de cotisations, des congés de préretraite, des « compensations » pour les petits salariés, etc. « Peu

rigoureux », a protesté l'Intersyndicale des services publics.

Ce comité a réclamé un rapport d'impact sur les modifications au RREGOP, mais, pour le moment, les retraités, dont 25 000 sont en association, ne sont pas invités à le lire...

« Ça fait trois ans qu'on demande une étude d'impact sur les régimes de retraite. On accepte de discuter avec les syndicats, mais on écarte volontairement les retraités. Pourtant, les discussions auront des impacts sur les retraités actuels et futurs », estime M. Vallerand.

« Nous demandons que la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances intervienne et ouvre avec nous un canal de communication. On ne veut pas être à la table des négos. On veut être là où nos intérêts sont en jeu », a expliqué M. Vallerand.

Le gouvernement, qui se targue d'être aux petits soins avec les aînés, réclame que la ministre Marguerite Blais intercede auprès de la présidente du Conseil du trésor

Monique Gagnon-Tremblay.

L'Association a obtenu les détails de l'entente conclue en novembre 2009 entre le gouvernement et les syndicats, entente qui porte notamment sur la création de ce comité spécial sur le RREGOP auquel participent 563 866 employés de l'État et duquel plus de 250 000 retraités tirent leurs revenus.

« Nous voulons savoir... »

« Nous voulons savoir, nous aussi, comment seront utilisés les surplus », insiste le directeur Vallerand.

Le comité spécial étudie aussi la possibilité d'imposer aux fonctionnaires un « délai minimal » entre leur départ à la retraite et leur retour sur la liste de paie du gouvernement à titre de consultant, d'associé ou autre. Nombreux sont les retraités qui additionnent leurs allocations de retraite à d'autres revenus gouvernementaux. Comme certains politiciens issus du milieu de l'éducation, notamment.

Mauvaise impression à la source

RETRAITE

Le SFPQ s'oppose à tout seuil

QUÉBEC | Les syndicats des employés du secteur public se sont opposés, hier, à tout seuil qui interdirait à leurs membres de quitter la vie active avant 55 ans, mais tout indique que le gouvernement étudie des hypothèses afin de resserrer les conditions des régimes de retraite.

La présidente du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), Lucie Martineau, a affirmé qu'il faut maintenir les dispositions permettant aux fonctionnaires de quitter après 35 ans de service, peu importe leur âge.

Mme Martineau, dont le syndicat fait partie du front commun syndical, a ainsi écarté une hypothèse, étudiée actuellement par le gouvernement, et discutée au sein d'un comité de travail auquel participent des représentants des travailleurs, en marge des négociations sur le renouvellement des conventions collectives du secteur public.

« Quand la partie patronale a déposé sa proposition d'attendre au moins à 55 ans peu importe combien d'années de service sont cumulées, ç'a été rejeté sur le champ par toutes les organisations syndicales », a-t-elle dit lors d'une entrevue téléphonique.

Le Conseil du trésor a récemment écrit à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) pour obtenir une évaluation des avantages financiers de fixer à 55 ans le seuil minimal de départ à la retraite, même pour les employés qui cumuleraient 35 ans de service avant cet âge.

Selon une copie de la lettre, transmise aux médias par une association de retraités, le Conseil du trésor a aussi demandé à la CARRA de calculer combien il en coûte à l'État, lorsque des fonctionnaires utilisent une banque de congés afin de devancer leur départ à la retraite.

Pénalité

De plus, le document indique que le Conseil du trésor étudie la possibilité d'imposer à ses fonctionnaires une pénalité plus importante dans les cas où ils partent à la retraite avant d'avoir terminé leurs 35 ans de service. Le signataire de la lettre, le secrétaire associé Clément D'Astous, a ainsi demandé à la CARRA de calculer l'impact financier de faire passer cette pénalité à six pour cent des prestations, comparativement à quatre pour cent actuellement.

Le Conseil du trésor souhaite également connaître les coûts du rachat des crédits de rente ainsi que les impacts d'un changement à la formule de cotisation qui réduirait la moyenne de gains admissibles de 35 % à 25 %.

Cette demande d'information à la CARRA a été formulée par le Conseil du trésor à la suite de la décision des parties patronale et syndicale de former un comité conjoint sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), a indiqué M. D'Astous dans sa lettre, envoyée le mois dernier.

« Il est bien entendu que les membres de ce comité attendent de la CARRA une étroite collaboration afin de rencontrer (sic) leur échéancier, qui constitue une priorité à la fois pour le gouvernement et le front commun », a-t-il écrit.

Selon le document, le comité déposera ses recommandations d'ici le 15 février à la table où se déroulent les négociations principales.